



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1001

Approbation d'une convention d'attribution d'une subvention d'investissement de 16 061 euros entre la Ville de Lyon et la Métropole pour la création d'un jardin partagé rue des Emeraudes à Lyon 6e.

Direction des Espaces Verts

**Rapporteur** : Mme BESSON Dounia

**SEANCE DU 27 AVRIL 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 AVRIL 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1001 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 16 061 EUROS ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA METROPOLE POUR LA CREATION D'UN JARDIN PARTAGE RUE DES EMERAUDES A LYON 6E. (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est propriétaire d'un terrain situé à l'angle de la rue des Emeraudes et de la rue Michel Rambaud à Lyon 6<sup>e</sup>. Par convention du 3 novembre 2014, elle a autorisé la Ville de Lyon à occuper à titre précaire et révocable ce terrain.

La Ville a souhaité mettre en valeur ce terrain en associant les membres du Comité d'Intérêt Local (CIL) Vitton-Thiers à l'élaboration d'un projet de jardins partagés.

Par délibération n° 2015/866 du 16 mars 2015, vous avez approuvé une convention d'occupation temporaire concernant la mise à disposition du terrain à titre gratuit à usage de jardin partagé à l'Association CIL Vitton Thiers.

Le projet de la Ville de Lyon permet de requalifier un espace délaissé et d'intégrer un jardin partagé d'une surface de 170 m<sup>2</sup>. Cet aménagement consiste à réaliser un espace clôturé avec portillon, à installer des bacs hors sol adaptés à des cultures potagères, ainsi qu'un composteur et un point d'eau permanent.

Par délibération n° 2006/3820 du 12 décembre 2006, la Métropole de Lyon s'est engagée dans une politique en faveur des jardins collectifs qui vise à leur développement. Par délibération n° 2014/0503 du 15 décembre 2014, la Métropole de Lyon a proposé d'accompagner la création de ce jardin partagé rue des Emeraudes par le versement d'une subvention d'équipement d'un montant maximal de 16 061 € net de taxe correspondant à une dépense subventionnable retenue de 40 151,74 € HT.

Vu la délibération n° 2015/866 de la Ville de Lyon du 16 mars 2015 autorisant la signature de la convention d'occupation temporaire ;

Vu les délibérations n° 2006/3820 du 12 décembre 2006 et n° 2014/0503 de la Métropole de Lyon du 15 décembre 2014 où elle autorise dans cette dernière la signature de la convention d'attribution d'une subvention d'investissement ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

**DELIBERE**

1 – La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, afin d'attribuer une subvention d'investissement de 16 061 € pour la création du jardin partagé les Emeraudes, est approuvée.

2 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3 - La recette correspondant à cette subvention dans le cadre de ladite convention, sera imputée au budget de l'année 2015 sur l'article 1328, ainsi que sur le chapitre 13, fonction 823 du programme 32, opération 60023008, opération nature 60023-RI-2015.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

A. GIORDANO